

SWISS EQUESTRIAN

Postfach 726, Papiermühlestrasse 40 H, CH-3000 Bern 22

+41 (0)31 335 43 43, info@swiss-equestrian.ch, swiss-equestrian.ch



Directives Cadres et Promotion des talents (Tafö) Voltige



Édition 2024



Contenu

1.	Bases	3
2.	Dispositions générales	3
2.1	Candidatures / Admissions	3
2.2	Règlements et directives supplémentaires.....	3
3.	Dispositions relatives aux cadres nationaux	4
3.1	Chevaux.....	4
3.2	Environnement d'entraînement et infrastructure	4
3.3	Participation financière.....	4
3.4	Entraînements de cadres	4
3.5	Critères de qualification pour les CE/CM en général	4
3.6	Sanctions.....	4
4.	Groupes Elite	5
4.1	Critères d'admission.....	5
4.2	Critères de qualification pour les CE/CM.....	5
4.3	Manifestations qualificatives pour les CE/CM.....	5
5.	Pas-de-deux Elite	5
5.1	Critères d'admission.....	5
5.2	Critères de qualification pour les CE/CM.....	5
5.3	Manifestations qualificatives pour les CE/CM.....	5
6.	Individuels Elite	6
6.1	Critères d'admission.....	6
6.2	Critères de qualification pour les CE/CM.....	6
6.3	Manifestations qualificatives pour les CE/CM.....	6
7.	Individuels Young Vaulters.....	6
7.1	Critères d'admission.....	6
7.2	Critères de qualification pour les CE/CM.....	6
7.3	Manifestations qualificatives pour les CE/CM.....	6
8.	Groupes Juniors.....	7
8.1	Critères d'admission.....	7
8.2	Critères de qualification pour le CE/CM.....	7
8.3	Manifestations qualificatives pour les CE/CM.....	7
9.	Pas-de-deux Juniors	7
9.1	Critères d'admission.....	7
9.2	Critères de qualification pour le CE/CM.....	7
9.3	Manifestations qualificatives pour les CE/CM.....	8
10.	Individuels Juniors.....	8
10.1	Critères d'admission.....	8
10.2	Critères de qualification pour le CE/CM.....	8
10.3	Manifestations qualificatives pour les CE/CM.....	8
11.	Promotion des talents Tafö	8
11.1	Objectifs	8
11.2	Critères d'admission.....	8
11.3	Conditions de compétition.....	9
	11.3.1 Général.....	9
	11.3.2 National.....	9
	11.3.3 International.....	9
12.	Commission de la sélection	9
12.1	Dates	9

1. Bases

Les directives Cadres et Tafö Voltige contiennent les critères d'admission et de sélection pour le CE/CM, ainsi que des dispositions générales pour toutes les catégories de cadres. Les directives Cadres et Tafö Voltige peuvent être adaptées par la COSEL chaque année, sur la base de l'évolution du sport Voltige. Les critères de sélection CE/CM doivent être fixés afin que les participant·e·s soient en mesure de se qualifier dans le premier tiers du nombre de participants. Les changements doivent se faire après les CE/CM, mais avant la nouvelle sélection des cadres. Les adaptations doivent être approuvées par la COSEL Voltige.

Les directives Cadres et Tafö Voltige font partie intégrante de la convention de cadre Swiss Equestrian, laquelle doit être acceptée par écrit par tous les membres des cadres dès sa réception.

Le cadre est composé des catégories suivantes :

- Groupes Elite
- Pas-de-deux Elite
- Individuels Elite
- Individuels Young Vaulters
- Groupes Juniors
- Pas-de-deux Juniors
- Individuels Juniors
- Promotion des Talents (Tafö)

La désignation Cadre englobe toute l'équipe composée des voltigeuses ou des voltigeurs, de la longeuse ou du longeur et du cheval.

2. Dispositions générales

2.1 Candidatures / Admissions

Les candidatures pour le cadre doivent être effectuées conformément à la proposition pour la sélection des cadres à l'aide du formulaire d'inscription Online. L'inscription n'est considérée comme complète que si la finance d'engagement pour la sélection est versée jusqu'à la date d'inscription indiquée dans la proposition.

Les candidat·e·s des cadres Juniors, Young Vaulters et Tafö doivent participer à la sélection avec test de performances (PISTE) selon la proposition.

La décision sur les admissions appartient à la COSEL. Elle tient compte de la note moyenne, des résultats du test PISTE et du potentiel de progression des participant·e·s. Les résultats de la deuxième, troisième et quatrième meilleure compétition de l'année constituent la note moyenne qui est évaluée par la FVS.

Candidature au cadre élite : la décision d'admission est prise par la COSEL. Les performances antérieures et le potentiel de progression des participant·e·s sont pris en compte.

Des nominations ultérieures durant la saison sont également possibles.

2.2 Règlements et directives supplémentaires

Les Règlements et directives de la FVS et de Swiss Equestrian, la convention de cadre Swiss Equestrian incluse, ainsi que les Règlements FEI, Swiss Olympic et le concept de la promotion de la Relève Voltige sont valables pour tous les membres du cadre.

3. Dispositions relatives aux cadres nationaux

3.1 Chevaux

Un cheval apte à la pratique de la voltige au niveau international, prêt à la performance et en bonne santé doit être disponible pendant toute la durée de l'appartenance au cadre. Un cheval de réserve (disposant des mêmes critères) doit également rester à disposition.

Cheval de réserve : il doit participer au minimum à un concours (CVN, CVI, CVI-W) avec le cadre ou au moins à quatre entraînements, dont l'un d'eux sera observé par un membre de la commission des sélections.

3.2 Environnement d'entraînement et infrastructure

Une infrastructure nécessaire à l'exercice du sport Voltige de niveau international doit être à disposition durant toute la durée de l'appartenance à un cadre. Ceci inclut le matériel de compétition adapté ainsi qu'un moyen de transport.

3.3 Participation financière

Les indemnités financières sont définies selon le concept d'indemnités Voltige pour les cadres Elite, Young Vaulters et Juniors.

La COSEL doit tenir compte du budget disponible. Une participation financière n'est pas exigible par les cadres.

3.4 Entraînements de cadres

La présence aux entraînements de cadres est obligatoire. Ces entraînements ne peuvent être annulés que pour des raisons justifiées ; il incombe à la COSEL d'accepter la justification. En cas d'absence de membres du cadre à un entraînement, des voltigeuses ou voltigeurs de réserve qui avaient rempli une inscription mais qui n'ont pas été admis-es dans le cadre de la saison en cours sont convoqué-es.

3.5 Critères de qualification pour les CE/CM en général

La COSEL Voltige définit des compétitions comme qualifications pour toutes les catégories. Les dates des compétitions qualificatives sont publiées au plus tard fin décembre. Si, pour des raisons impératives, il n'est pas possible de participer à une compétition de qualification obligatoire, le ou la responsable des cadres concerné-e doit en être informé-e par écrit. Dans ce cas, la décision d'une éventuelle compétition de remplacement incombe à la COSEL.

Les épreuves de qualification doivent en principe être disputées avec la même composition d'équipe que celle qui est prévue pour les CE/CM. Si le cas est justifié, la COSEL peut autoriser des dérogations.

En principe, le cheval avec lequel on s'est qualifié doit prendre le départ des CE/CM. Dans des cas justifiés, la COSEL a le droit de décider quel cheval prendra le départ.

Lorsqu'un cheval inscrit au cadre est utilisé par d'autres athlètes en compétition nationale, internationale ou à l'entraînement, cela doit être discuté au préalable avec le ou la responsable des cadres concerné-e.

Tous les membres du cadre sont autorisés à prendre le départ aux compétitions de qualification et pouvoir se qualifier ainsi pour le CE/CM. Une éventuelle participation financière de la part de la FVS est réglée dans l'art. 2.5. Les participants envoyés aux CE / CM sont désignés par la COSEL selon les directives de sélection et doivent remplir les critères de qualification de la FEI et de Swiss Equestrian.

3.6 Sanctions

Les membres du cadre qui ne respectent pas les conventions peuvent être exclus du cadre par la COSEL.

4. Groupes Elite

4.1 Critères d'admission

Trois groupes au maximum sont admis dans le cadre. Les groupes sont sélectionnés par la COSEL sur la base des performances.

4.2 Critères de qualification pour les CE/CM

Les critères de sélection pour les championnats d'Europe et du monde sont les suivants : La moyenne des deux meilleures épreuves de qualification, l'état de santé et physique, le potentiel, la constance et l'expérience, ainsi que la performance au moment de la sélection des voltigeuses ou voltigeurs, des longeuses ou longeurs et des chevaux, ainsi que la capacité à travailler en équipe. La note moyenne de 7,5 sert de référence.

4.3 Manifestations qualificatives pour les CE/CM

Les groupes doivent participer aux concours mentionnés ci-dessous. Si un groupe ne peut pas se rendre à l'un de ces concours, le ou la responsable des cadres doit en être informé-e par écrit avant le 31 mars de l'année en cours et un concours de remplacement doit être désigné en concertation (un CVI doit être remplacé par un autre CVI). Sans communication écrite, on part du principe que les concours mentionnés comptent comme épreuves de qualification. Le CVI choisi librement doit être communiqué par écrit au ou à la responsable des cadres avant le 31 mars de l'année en cours. Les deux meilleurs résultats des concours suivants donnent la note moyenne.

- CVI Ermelo
- CVN Bern
- CVI à choix avant le 17 juin

5. Pas-de-deux Elite

5.1 Critères d'admission

Trois groupes au maximum sont admis dans le cadre. Les groupes sont sélectionnés par la COSEL sur la base des performances.

5.2 Critères de qualification pour les CE/CM

Les critères de sélection pour les championnats d'Europe et du monde sont les suivants : La moyenne des deux meilleures épreuves de qualification, l'état de santé et physique, le potentiel, la constance et l'expérience, ainsi que la performance au moment de la sélection des voltigeuses ou voltigeurs, des longeuses ou longeurs et des chevaux, ainsi que la capacité à travailler en équipe. La note moyenne de 7,8 sert de référence.

5.3 Manifestations qualificatives pour les CE/CM

Les Pas-de-deux doivent participer aux concours mentionnés ci-dessous. Si un PdD ne peut pas participer à l'un de ces concours, le ou la responsable des cadres doit en être informé-e par écrit jusqu'au 31 mars de l'année en cours et un concours de remplacement doit être désigné en concertation (un CVI doit être remplacé par un autre CVI). Sans communication écrite, on part du principe que les concours mentionnés comptent comme épreuves de qualification. Le CVI choisi librement doit être communiqué par écrit au ou à la responsable des cadres avant le 31 mars de l'année en cours. Les deux meilleurs résultats des concours suivants donnent la note moyenne.

- CVI Ermelo
- CVN Bern

- CVI à choix avant le 17 juin

6. Individuels Elite

6.1 Critères d'admission

Les membres du cadre Elite individuels seront sélectionnés en raison de leurs performances par la COSEL. Les candidat·e·s doivent présenter au minimum trois fois le programme technique au cours de l'année. Dans des cas particuliers, les voltigeuses ou les voltigeurs de la catégorie SJ ou SY peuvent être directement invité·e·s dans le cadre Elite.

6.2 Critères de qualification pour les CE/CM

Les critères de sélection pour les championnats d'Europe et du monde sont les suivants : La moyenne des deux meilleures épreuves de qualification, l'état de santé et physique, le potentiel, la constance et l'expérience, ainsi que la performance au moment de la sélection des voltigeuses ou voltigeurs, des longeuses ou longeurs et des chevaux, ainsi que la capacité à travailler en équipe. La note moyenne de 7,8 sert de référence.

6.3 Manifestations qualificatives pour les CE/CM

Les voltigeuses ou voltigeurs individuel·le·s doivent participer aux concours mentionnés ci-dessous. Si une voltigeuse ou un voltigeur ne peut pas participer à l'un de ces concours, le ou la responsable des cadres doit en être informé·e par écrit avant le 31 mars de l'année en cours et un concours de remplacement doit être désigné en concertation (un CVI doit être remplacé par un autre CVI). Sans communication écrite, on part du principe que les concours mentionnés comptent comme épreuves de qualification. Le CVI choisi librement doit être communiqué par écrit au ou à la responsable des cadres avant le 31 mars de l'année en cours. Les deux meilleurs résultats des concours suivants donnent la note moyenne.

- CVI Ermelo
- CVN Bern
- CVI à choix avant le 17 juin

7. Individuels Young Vaulters

7.1 Critères d'admission

Les voltigeurs individuels âgés de 19 à 21 ans de la catégorie SJ/S avec une note moyenne (selon point 2.1) d'au moins 6.8, peuvent s'inscrire à la sélection.

7.2 Critères de qualification pour les CE/CM

Les critères de sélection pour les championnats d'Europe et du monde sont les suivants : La moyenne des deux meilleures épreuves de qualification, l'état de santé et physique, le potentiel, la constance et l'expérience, ainsi que la performance au moment de la sélection des voltigeuses ou voltigeurs, des longeuses ou longeurs et des chevaux, ainsi que la capacité à travailler en équipe. La note moyenne de 7,5 sert de référence.

7.3 Manifestations qualificatives pour les CE/CM

Les voltigeuses ou voltigeurs individuel·le·s doivent participer aux concours mentionnés ci-dessous. Si une voltigeuse ou un voltigeur ne peut pas participer à l'un de ces concours, le ou la responsable des cadres doit en être informé·e par écrit avant le 31 mars de l'année en cours et un concours de remplacement doit être désigné en concertation (un CVI doit être remplacé par un autre CVI). Sans communication écrite, on part du principe que les concours mentionnés comptent comme épreuves de qualification. Le CVI choisi librement doit être communiqué par écrit au ou à la responsable des cadres avant le 31 mars de l'année en cours. Les deux meilleurs résultats des concours suivants donnent la note moyenne.

- CVI Ermelo
- CVN Bern
- CVI à choix avant le 17 juin

8. Groupes Juniors

8.1 Critères d'admission

Trois groupes au maximum sont admis dans le cadre.

Les groupes SJ qui remplissent les dispositions de cette catégorie et qui ont une note moyenne minimale (selon point 2.1) de 6.8 peuvent poser leur candidature. Les critères exacts de l'admission figurent dans le concept de promotion de la relève Voltige.

8.2 Critères de qualification pour le CE/CM

Les critères de sélection pour les championnats d'Europe et du monde sont les suivants : La moyenne des deux meilleures épreuves de qualification, l'état de santé et physique, le potentiel, la constance et l'expérience, ainsi que la performance au moment de la sélection des voltigeuses ou voltigeurs, des longeuses ou longeurs et des chevaux, ainsi que la capacité à travailler en équipe. La note moyenne de 7,0 sert de référence.

8.3 Manifestations qualificatives pour les CE/CM

Les groupes doivent participer aux concours mentionnés ci-dessous. Si un groupe ne peut pas se rendre à l'un de ces concours, le ou la responsable des cadres doit en être informé-e par écrit avant le 31 mars de l'année en cours et un concours de remplacement doit être désigné en concertation (un CVI doit être remplacé par un autre CVI). Sans communication écrite, on part du principe que les concours mentionnés comptent comme épreuves de qualification. Le CVI choisi librement doit être communiqué par écrit au ou à la responsable des cadres avant le 31 mars de l'année en cours. Les deux meilleurs résultats des concours suivants donnent la note moyenne.

- CVI Ermelo
- CVN Bern
- CVI à choix avant le 17 juin

9. Pas-de-deux Juniors

9.1 Critères d'admission

Trois paires au maximum sont admis dans le cadre.

Les paires avec une note moyenne (selon point 2.1) de 6.5 au minimum peuvent poser leur candidature. Les critères exacts de l'admission figurent dans le concept de promotion de la relève Voltige.

9.2 Critères de qualification pour le CE/CM

Les critères de sélection pour les championnats d'Europe et du monde sont les suivants : La moyenne des deux meilleures épreuves de qualification, l'état de santé et physique, le potentiel, la constance et l'expérience, ainsi que la performance au moment de la sélection des voltigeuses ou voltigeurs, des longeuses ou longeurs et des chevaux, ainsi que la capacité à travailler en équipe. La note moyenne de 7,3 sert de référence.

9.3 Manifestations qualificatives pour les CE/CM

Les Pas-de-deux doivent participer aux concours mentionnés ci-dessous. Si un PdD ne peut pas participer à l'un de ces concours, le ou la responsable des cadres doit en être informé·e par écrit jusqu'au 31 mars de l'année en cours et un concours de remplacement doit être désigné en concertation (un CVI doit être remplacé par un autre CVI). Sans communication écrite, on part du principe que les concours mentionnés comptent comme épreuves de qualification. Le CVI choisi librement doit être communiqué par écrit au ou à la responsable des cadres avant le 31 mars de l'année en cours. Les deux meilleurs résultats des concours suivants donnent la note moyenne.

- CVI Ermelo
- CVN Bern
- CVI à choix avant le 17 juin

10. Individuels Juniors

10.1 Critères d'admission

Les voltigeurs individuels de la catégorie SJ avec une note moyenne minimale (selon point 2.1) de 6.5 peuvent poser leur candidature. Les critères exacts de l'admission figurent dans le concept de promotion de la relève Voltige. Les voltigeurs Tafö qui auront 14 ans l'année suivante peuvent également s'inscrire à ce cadre.

10.2 Critères de qualification pour le CE/CM

Les critères de sélection pour les championnats d'Europe et du monde sont les suivants : La moyenne des deux meilleures épreuves de qualification, l'état de santé et physique, le potentiel, la constance et l'expérience, ainsi que la performance au moment de la sélection des voltigeuses ou voltigeurs, des longeuses ou longeurs et des chevaux, ainsi que la capacité à travailler en équipe. La note moyenne de 7,3 sert de référence.

10.3 Manifestations qualificatives pour les CE/CM

Les voltigeuses ou voltigeurs individuel·le·s doivent participer aux concours mentionnés ci-dessous. Si une voltigeuse ou un voltigeur ne peut pas participer à l'un de ces concours, le ou la responsable des cadres doit en être informé·e par écrit avant le 31 mars de l'année en cours et un concours de remplacement doit être désigné en concertation (un CVI doit être remplacé par un autre CVI). Sans communication écrite, on part du principe que les concours mentionnés comptent comme épreuves de qualification. Le CVI choisi librement doit être communiqué par écrit au ou à la responsable des cadres avant le 31 mars de l'année en cours. Les deux meilleurs résultats des concours suivants donnent la note moyenne.

- CVI Ermelo
- CVN Bern
- CVI à choix avant le 17 juin

11. Promotion des talents Tafö

11.1 Objectifs

Promotion de la relève ciblée pour les engagements ultérieurs individuels (national et international).

11.2 Critères d'admission

Les voltigeuses ou voltigeurs disposant d'une licence et ayant participé à des compétitions de voltige peuvent être admis·es dans le programme Tafö.

Les critères exacts de l'admission figurent dans le concept de promotion de la relève Voltige.

L'inscription des candidat-e-s Tafö se fait par l'entraîneuse ou l'entraîneur responsable avec l'accord des parents.

Les responsables Tafö, les responsables régionaux et les juges peuvent proposer aux entraîneurs la participation de voltigeuses ou de voltigeurs talentueux.

Les entraîneurs des voltigeuses et des voltigeurs sont supposés les accompagner lors des entraînements Tafö.

11.3 Conditions de compétition

11.3.1 Général

Les voltigeuses et les voltigeurs Tafö doivent demander une licence de départ individuel.

Elles ou ils reçoivent ensuite un brassard numéroté qu'elles ou qu'ils doivent porter lors de chaque compétition.

11.3.2 National

La participation à minimum trois compétitions est obligatoire.

11.3.3. International

Les voltigeuses et les voltigeurs qui participent au programme de la Tafö ont le droit de participer aux compétitions CVICh, ainsi qu'aux compétitions PdD et de groupe. Les voltigeuses et les voltigeurs qui ne font pas partie du programme de la Tafö ou qui ne sont pas membres d'un cadre doivent faire une demande auprès de la COSEL pour obtenir un droit de départ.

12. Commission de la sélection

La Commission de la sélection de la discipline Voltige se compose de :

- | | |
|---|-----------------|
| - Manager des disciplines non-olympiques Swiss Equestrian : | Barbara Schär |
| - Responsable du domaine sportif : | Pascale Taillez |
| - Responsable du cadre Elite : | Colin Michel |
| - Responsable du cadre Junior : | Andrin Müller |
| - Vétérinaire de la discipline : | Seline Looser |
| - Responsable du domaine Officiels : | Anita Flamand |

12.1 Dates

- | | |
|--|------------|
| - Sélection des Juniors et Young Vaulters par la COSEL : | 17.06.2024 |
| - Sélection du cadre Elite par la COSEL : | 17.06.2024 |

La communication des décisions de sélections se fera quelques jours après la réunion de la COSEL par le secrétariat de Swiss Equestrian.

Approuvé par la COSEL Voltige le 06 novembre 2023.